Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260420-D_2026_46-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 27/04/2026
Et
Publication ou notification du : 27/04/2026

L'an 2026, le 20 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/04/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusés ayant donné procuration : Mme MARGOTTIN Anna à Mme HEULOT Françoise, M. QUINIO Philippe à M. NEVEU Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEULOT Françoise

2026-46 – Vote des subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions pour l'année 2026.

Mesdames Mélissa RACAPÉ, Camille VANDESTICK et Monsieur Pierre BOUY étant liés au sujet, ils n'ont donc pas pris part au vote.

Après en avoir échangé et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de verser les subventions suivantes aux associations :
  - Donneurs de sang : 50 €
  - Anciens combattants : 130,00 €
  - Lire à Brielles : 250,00 €
  - Les Bleuets Portes de Bretagne : 700,00 €
  - Association des Chasseurs de Brielles : 100,00 €
  - Les Amis de la Grotte : 100.00€
  - Les Bleuets Le Pertre-Brielles-Gennes sur Seiche : 700,00 €
  - APEL : 100.00 €
- **Décide** d'inscrire la somme de 2 130.00 € au budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 23 avril 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de séance,
Françoise HEULOT